

ASSOCIATION FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS

D'APT UN HOPITAL D'AVENIR
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT
84405 APT CEDEX

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2018

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de Résultat	4
Bilan détaillé	5
Compte de résultat détaillé	7



Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 700	5 700		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 104	1 096	12 008	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 804	6 796	12 008	
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	570		570	81
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	221 719		221 719	251 607
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	222 290		222 290	251 688
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	241 094	6 796	234 298	251 688

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	227 954	246 586
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	227 954	246 586
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 344	5 102
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 344	5 102
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	234 298	251 688

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits	81 889	55 058
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	81 889	55 058
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	34 466	51 866
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements	1 096	2 739
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	46 327	453
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	81 889	55 058
RESULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Logiciel	5 700		5 700	5 700
Amortissements logiciels		5 700	-5 700	-5 700
	5 700	5 700		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales	13 104		13 104	
Amortis. instal. gales, agenc. div		1 096	-1 096	
	13 104	1 096	12 008	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 804	6 796	12 008	
Stocks				
Créances				
Autres créances				
Autres comptes débiteurs/créditeurs	570		570	81
	570		570	81
Divers				
Disponibilités				
Banque	221 167		221 167	251 055
Caisse	553		553	553
	221 719		221 719	251 607
ACTIF CIRCULANT	222 290		222 290	251 688
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	241 094	6 796	234 298	251 688

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Autres fonds propres	421 204	357 947
Dot consompt inscrites CdR	-193 249	-111 361
	227 954	246 586
RESULTAT DE L'EXERCICE		
FONDS PROPRES	227 954	246 586
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs	2 660	2 702
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 684	2 400
	6 344	5 102
DETTES	6 344	5 102
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	234 298	251 688

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits		
QP dot consompt virées cdr	81 888,55	54 548,65
Produits divers gestion courante		509,19
	81 888,55	55 057,84
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	81 888,55	55 057,84
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnement)		
Autres charges externes		
Achats de petit équipement		662,71
Primes d'assurance	608,22	564,64
Honoraires	31 050,29	40 910,06
Publicité	1 011,00	1 649,60
Divers (pourboires, dons courants)		375,00
Réceptions		6 343,29
Frais postaux et télécommunications	1 272,60	1 022,23
Prestations de services bancaires	273,60	338,24
Cotisations	250,00	
	34 465,71	51 865,77
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dot. amort. s/immobil. incorporel.	1 095,64	2 739,17
	1 095,64	2 739,17
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
Redevances pour brevets		180,00
Subventions versées	46 327,20	
Charges diverses gestion courante		272,90
	46 327,20	452,90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	81 888,55	55 057,84
RESULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT		

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017

FONDS DE DOTATION
«POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR»

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : Centre Hospitalier du Pays d'Apt -BP 172 225 Avenue de Marseille – 84405 Apt Cedex

Annexes aux comptes annuels 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 234 298 €.

Le résultat net de l'exercice comptable est à 0 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

Dons

Les fondateurs ont apportés lors de la constitution du fonds 15 000 € en dotation consommable.

Cette dotation a été complétée en 2015 par les dons issus de personnes physiques et morales à hauteur de 34 426€ en dotation consommable.

En 2016, différentes manifestations ont été mises en place afin de récolter des dons : ventes aux enchères, concerts, soirées ... Ces manifestations ainsi que des dons ponctuels de personnes physiques et morales ont permis de récolter 124 941 €. Ce qui porte la dotation consommable à 174 367 € au 31/12/2016.

En 2017, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 182 428 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 357 947 € au 31/12/2017

En 2018, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 63 256 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 421 203 € au 31/12/2018

Note sur le Bilan

Immobilisations = 18 804 €

Immobilisations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciel	5 700 €			5 700 €
Installations générales	-	13 104 €		13 104 €
TOTAL	5 700 €	13 104 €	-	18 804 €

La dotation aux amortissements se monte à 1 096 € sur l'exercice.

Etat des créances = 570 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres créances	570,00 €	570,00 €	
TOTAL	570	570	-

Etats des dettes = 3 900 €

Etat des dettes	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs	2 660 €	2 660 €	
Factures non parvenues	3 984 €	3 984 €	
TOTAL	6 644	6 644	0

Fonds propres = 227 954 €

Fonds Propres	Montant
102700- Autres fonds propres dont consommables	421 204 €
102790- Dotation consommable au CDR	- 193 250 €
TOTAL	227 954 €

Les dotations consommables reçues dans l'exercice, pour un montant de 63 256 €, sont affectées à un compte 102700 « Autres fonds propres consommables ».

Note sur le Compte de Résultat

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration a déterminé la modalité de consommation de cette dotation pour l'exercice 2018 en affectant au compte de résultat le montant de la dotation consommable correspondant aux frais de fonctionnement afin de financer le budget d'action du fonds :

- Prime d'assurance = 608 €
- Honoraires = 31 050 €
- Publicité = 1 011 €
- Frais postaux = 1 273 €
- Prestations de services bancaires = 274 €
- Cotisations = 250 €
- Versement dons à l'hôpital = 46 327 €
- Dotation aux amortissements = 1 096 €

Total 81 889 €

FONDS DE DOTATION
«POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR»

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : Centre Hospitalier du Pays d'Apt -BP 172 225 Avenue de Marseille – 84405 Apt Cedex

Rapport d'activité 2018

PREAMBULE

Le fonds de dotation « Pour le pays d'Apt un hôpital d'avenir » a été déclaré à la préfecture du Vaucluse le 29 mai 2015 et a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 27 juin suivant.

Ce fonds a été créé par des particuliers natifs du pays d'Apt, des résidents expatriés et des entreprises locales, afin de soutenir le projet de restructuration et de modernisation du centre hospitalier du pays d'Apt.

Le fonds de dotation a pour objet de financer, en qualité de fonds de distribution, ou de réaliser les missions d'intérêt général du centre hospitalier d'Apt, notamment la réalisation d'équipements mobiliers ou immobiliers nécessaires à la mise en œuvre du service public hospitalier d'Apt, la réalisation d'actions culturelles auprès des patients, le développement et la sauvegarde du patrimoine culturel de centre hospitalier et le soutien de la recherche clinique.

Pour réaliser sa mission, le fonds de dotation peut recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Le fonds de dotation peut à ce titre, faire appel à la générosité publique, dans le cadre de campagnes.

SOMMAIRE

Le contexte 2015

L'année 2015 a été consacrée à la mise en place des moyens d'actions nécessaires à la bonne réalisation de la mise en place des campagnes de collecte, notamment par la création de supports écrits et audiovisuels.

Cette année 2015 a été marquée par une forte mobilisation des fondateurs, afin de lever les premiers fonds

Le financement de la mission sociale

Les fondateurs ont apportés lors de la constitution du fonds 15 000 € en dotation consommable.

Cette dotation a été complétée en 2015 par les dons issus de personnes physiques et morales à hauteur de 34 426 € en dotation consommable.

Les partenaires

Le conseil d'administration a nommé commissaire aux comptes Mr ROUSSET Olivier.

Le cabinet Jean Causse et Associés a été choisi comme expert-comptable.

La politique d'investissement

Le budget global du projet de restructuration et de modernisation du centre hospitalier d'Apt s'élève à 6.6 millions d'euros, financés par le centre hospitalier, les subventions publiques et par 1 million d'euros de fonds à collecter au cours des 4 années à venir.

Le contexte 2016

Le site internet du fonds a été mis en ligne en avril 2016 et permet de suivre l'actualité du fonds et d'effectuer des dons en ligne.

En 2016, différentes manifestations ont été mises en place afin de récolter des dons : ventes aux enchères, concerts, soirées ... Ces manifestations ainsi que des dons ponctuels de personnes physiques et morales ont permis de récolter 124 941 €. Ce qui porte la dotation consommable à 174 367 € au 31/12/2016.

Le contexte 2017

Les manifestations mises en place en 2016 se sont poursuivies et ont permis de récolter 182 428 €. Ce qui porte la dotation consommable à 357 947 € au 31/12/2017.

Le contexte 2018

Les manifestations mises en place en 2016 se sont poursuivies et ont permis de récolter 63 256 €. Ce qui porte la dotation consommable à 421 203 € au 31/12/2018.

Perspectives 2019

L'année 2019 devrait être marquée par la poursuite des campagnes de collecte à travers de nombreuses activités culturelles.

La gouvernance

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration qui comprend 5 membres nommés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015.

Président :

- Madame Shelagh LESTER-SMITH

Administrateurs :

- Maître Pascale PRUVOT en qualité de trésorier

- Mme Salima BENAMOR en qualité de secrétaire
- Mme Béatrice PAUMIER-LALLEMAND en qualité de comptable interne
- La société DELTA PLUS représentée par Mr Michel CARLONI
- Mr Peter BACKHOUSE
- Mr Ludovic GOSSEIN

Les comptes

EMPLOIS			RESSOURCES		
	2018	2017		2018	2017
I - Missions Sociales	-		I - Ressources collectées auprès du public	81 889	54 549
Versement à d'autres Organismes	-		Dons manuel non affectés	81 889	54 549
2 - Frais de Recherche de Fonds	-		2 - Subvention et autres concours publics		
Frais d'appel à la générosité	-				
3 - Frais de Fonctionnement	81 889	54 549	3 - Autres Produits		
Etudes et prestations					
Petit équipement		202			
Fournitures administratives					
Prime d'assurance	608	565			
Documentation générale					
Honoraires	31 050	40 879			
Frais d'actes et contentieux					
Publicité	1 011	1 650			
Annonces et insertions					
Divers		375			
Réceptions		6 343			
Frais postaux	1 273	1 005			
Prestations de services bancaires	274	338			
Cotisations	250				
Droits d'auteurs					
Redevances pour brevets		180			
Subventions versées	46 327				
Charges diverses de gestion courante		273			
Dotations aux amortissements	1 096	2 739			
I- Total des emplois de l'exercice inscrit au compte de résultat	81 889	54 549	I- Total des emplois de l'exercice inscrit au compte de résultat	81 889	54 549
II- Dotations aux provisions	-		II- Reprises aux provisions	-	
III- Engagement à réaliser sur ressources affectées	-		III- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	-	

BILAN 31/12/2018

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 700	5 700		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 104	1 096	12 008	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	18 804	6 796	12 008	
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	570		570	81
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	221 719		221 719	251 607
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	222 290		222 290	251 688
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	241 094	6 796	234 298	251 688

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	227 954	246 586
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	227 954	246 586
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 344	5 102
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 344	5 102
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	234 298	251 688



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

FONDS DE DOTATION PAYS
D'APT UN
HOPITAL D'AVENIR

Siège social : Centre hospitalier du pays d'Apt
225 Avenue de Marseille – BP 172 - 84405 APT Cedex

Ce rapport contient 11 pages

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1

Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@aresxpert.fr

www.aresxpert.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation pays d'Apt un hôpital d'avenir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation pays d'Apt un hôpital d'avenir ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, Le 16 décembre 2019

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société